

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/030/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

25-42091-DML

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Les enjeux que représentent pour Marseille, son littoral, ses espaces insulaires et maritimes, et la zone d'évolution nautique exceptionnelle qu'est la rade de Marseille, sont en effet majeurs et conditionnent l'attractivité, le développement économique et touristique, et l'équilibre social de notre ville.

C'est ainsi que la politique mer de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : notamment les politiques sportives et notamment les activités nautiques et subaquatiques, de la transition écologique, mais également de la jeunesse et de l'enfance et l'éducation.

- joue un rôle transversal au sein de la ville et au sein des multiples partenariats externes afin de développer la citoyenneté maritime des Marseillais, les activités nautiques et subaquatiques et d'établir et mettre en œuvre une feuille de route prospective et proactive de la mer et du littoral.

Elle poursuit notamment six objectifs spécifiques :

- Promouvoir les sports nautiques et subaquatiques comme vecteur de prise de conscience des enjeux environnementaux et éco responsables,

- Favoriser l'émergence de l'activité physique et du sport pour tous et de toutes les disciplines,

- Promouvoir l'image sportive de la ville de Marseille et contribuer à l'essor du tissu associatif,

- Préserver la biodiversité terrestre et marine et redonner sa place à la nature dans le territoire de la Ville,

- Faire de Marseille la Ville des projets qui mobilisent et fédèrent toutes les parties prenantes du territoire autour de la transition écologique (acteurs économiques, collectivités, institutions),

- Renforcer les activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, et de l'écocitoyenneté auprès des jeunes.

Aussi pour atteindre ces objectifs la Ville de Marseille développe et accompagne toutes les activités nautiques et subaquatiques sur le territoire de la commune afin qu'elles puissent être accessibles à tous et notamment aux petites marseillaises et aux petits marseillais.

Forte d'une façade maritime de 57 kilomètres de côte, la Ville de Marseille se veut être une Capitale de la Mer reconnue. Elle souhaite donc développer et accompagner la pratique des activités nautiques et subaquatiques de manière égalitaire sur tout son territoire.

Notre ville possède également un littoral et des espaces marins et insulaires remarquables qui nécessitent des actions de protection, de gestion et de sensibilisation. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement durable et le rayonnement de la Ville au travers d'actions liées à la biodiversité de ces espaces maritimes et côtiers.

La Ville de Marseille souhaite accompagner les jeunes Marseillais à devenir des éco citoyens, le public enfance (0 à 11 ans) et jeunesse (11 à 20 ans) étant en premier lieu concerné par les enjeux de sensibilisation à la transition écologique.

Ainsi, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des trois piliers suivants et de leur cohérence avec les caractéristiques suivantes :

1) Développement et promotion des activités nautiques

- Équilibrer, diversifier et compléter l'offre nautique et de plongée existant sur l'ensemble de notre littoral.

- Promouvoir le nautisme, la plongée et la pratique de la mer à Marseille en développant un « tourisme nautique » et un « tourisme subaquatique ».

- Attirer, faciliter et accompagner les événements nautiques nationaux et internationaux, ainsi que les grandes manifestations de plongée.

- Intéresser la population marseillaise au nautisme et à la plongée sous toutes ses formes, et permettre un accès à ces activités pour tous, par la mise en place d'une offre diversifiée et complétée de formations pour tous les publics, ainsi que par l'augmentation et la diversification des pratiques scolaires

- Fédérer, soutenir et contribuer à développer les actions des fédérations sportives des universités, et du mouvement sportif et associatif.

2) Gestion et protection des milieux naturels littoraux, marins et insulaires

- Contribuer à la connaissance du territoire de tous les publics par l'observation du milieu naturel littoral, marin et insulaire, la collecte de données sur les espèces et les habitats lien avec les scientifiques locaux.

- Capitaliser les connaissances globales sur la mer, les littoraux et les îles et valoriser l'expérience des gestionnaires pour la Ville de Marseille à l'échelle locale, nationale et internationale notamment par la mise en réseau des différents acteurs et la promotion d'actions exemplaires.

- Mettre en œuvre des actions de gestion, de préservation et de développement des sites patrimoniaux naturels et culturels littoraux, marins et insulaires du territoire et des espèces protégées.

3) Éducation et sensibilisation à la transition écologique

- Faire découvrir et connaître aux jeunes publics le territoire littoral, marin et insulaire de la commune afin de mieux appréhender sa fragilité et la nécessité de sa préservation.

- Sensibiliser aux impacts humains sur le milieu naturel littoral, marin et insulaire (problématique des déchets, mégots de cigarette, plastiques, etc.)

- Éduquer tous les publics à l'environnement, au développement durable et accompagner le changement des comportements.

- Diffuser la connaissance auprès du plus grand nombre d'acteurs, fédérer et impliquer la société autour des enjeux liés à la préservation des milieux naturels littoraux, marins et insulaires.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion mer de la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations une première répartition au titre des subventions 2025.

Le montant total de la dépense liée à cette répartition s'élève 300 996 Euros (trois cent mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) réparti comme suit :

- Subventions de fonctionnement : 289 500 euros (deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros)
- Subventions d'investissement : 11 496 euros (Onze mille quatre cent quatre-vingt-seize euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÛ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Sont approuvées les 5 conventions ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les différentes associations et organismes de notre secteur :

SOUTIEN AUX SPORTS NAUTIQUES ET SUBAQUATIQUES ET COMPÉTITIONS					
TIERS	ASSOCIATION	ADRESSE	DOSSIER N°	MONTANT EN €	DESCRIPTION

060146	ECOLE DE SAUVETAGE COTIER	RSD CHATEAU ST JACQUES BAT LACYDON 56 BD DE LA VALBARELLE 13011 MARSEILLE	00007528	20 000	MC SWIM CHALLENGE 2025 : projet environnement et sportif à finalité caritative
040062	L'AVI SOURIRE	4 rue lazarine 13012 MARSEILLE	00008253	2 500	Stage aviron de mer extrascolaire
040062	L'AVI SOURIRE	4 rue lazarine 13012 MARSEILLE	00008229	4 000	Activités nautiques adaptées
040062	L'AVI SOURIRE	4 rue lazarine 13012 MARSEILLE	00008231	2 500	Randonnée en mer accessible
011796	MARSEILLE SPORTS LOISIRS CULTURE	40 AVENUE DU GARLABAN 13012 MARSEILLE	00008651	5 000	Aide au fonctionnement 2025. Organiser des actions variées : natation, plongée Sensibilisation à la protection de l'environnement

ARTICLE 2 Les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 En fonctionnement, la dépense correspondante d'un montant de 300 996 Euros (trois cent mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) sera imputée sur le Budget Principal 2025 :

- Chapitre : 65 - Fonction : 76 - Nature : 65748.2 - Code action : 16114597 - Service : 04032

ARTICLE 5 En investissement, la dépense correspondante d'un montant de 11 496 euros (Onze mille quatre cent quatre-vingt-seize euros) sera imputée sur le Budget Principal 2025 : Chapitre : 204 - Fonction : 70 - Service : 04193 - Affectation : 2025PG35 - Autorisation de Programme : 2025/OG/10070

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**